

FICHE DE POSTE **TPCAU 2 (S5)**

RECRUTEMENT DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES ASSOCIÉ DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2026-2027

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur·es handicap·es

Intitulé du poste (F/H) : maître de Conférence associé des ENSA Champ disciplinaire : TPCAU	Catégorie statutaire : A <i>Date de la prise de fonction /</i> septembre 2026
---	--

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant·e-chercheur·e enseignant dans le supérieur –RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Toulouse
83 rue Aristide Maillol - BP 10629 - 31006 Toulouse Cedex 01

I - Missions et activités principales

L'ENSA TOULOUSE recrute un maître de conférences associé ayant une compétence dans le domaine de l'enseignement du projet, de la théorie et de la représentation en troisième année de licence (Semestre 5).

Les contenus des enseignements sont définis par le programme pédagogique. Le coordonnateur d'UE assure le suivi de leur mise en place. Le maître de conférences associé s'engagera à respecter les attendus pédagogiques du programme et à prendre l'attache du coordonnateur des UE dans lesquelles il aura à intervenir afin de travailler collégalement avec les autres enseignants.

Ses missions seront les suivantes :

1/ UE Conception S51 - Projets situés dans l'urbain, conception groupement S511

L'enseignement s'inscrit dans le cadre du programme sur le thème de la conception d'un ensemble de logements groupés en site urbain complexe. Le choix du programme de l'équipement est laissé à chaque enseignant. Les modalités pédagogiques sont définies collégalement avec les enseignants TPCAU de S5 et S6.

Les ateliers de projet investissent le Territoire Urbain Commun à Rieux-Volvestre.

Ce territoire est partagé avec plusieurs enseignements du semestre. Afin de mettre en place des croisements entre les différentes UE et de renforcer l'approche pluridisciplinaire autour de l'atelier de conception, les enseignants du S531 « Systèmes constructifs » participent aux ateliers de projet pour développer l'étude constructive du bâtiment. Le rendu entre ces deux enseignements est mutualisé. Des échanges réguliers avec les enseignements STA organisent les croisements entre les disciplines.

Logements au 1^{er} semestre : concevoir un ensemble urbain comprenant un groupement d'habitat (individuel groupé, habitat superposé, petit collectif) et des espaces extérieurs publics et/ou collectifs privés pour des pratiques communes.

Développement de la dimension urbaine et territoriale

Le site de projet s'inscrit dans un contexte urbain et territorial : une parcelle, un îlot, un quartier, une ville et un territoire communal (en lien avec les enseignements VT).

L'étudiant doit être en capacité :

- d'analyser un site à ces différentes échelles ;
- de problématiser puis de hiérarchiser : identifier les caractéristiques du site d'étude, révéler les qualités et les dysfonctionnements, mettre en évidence les enjeux.

Ouverture à la complexité en conception urbaine, architecturale, constructive

L'étudiant doit être en capacité :

- d'intégrer dans les choix de projet l'influence du contexte : implantation urbaine, gabarit, forme, proportion, ressources/matériaux, mode constructif ;
- de constituer un corpus d'œuvre propre à résoudre les problématiques esthétiques, structurelles, spatiales, programmatiques ;

- de proposer un projet architectural articulant système structurel, matériaux/choix constructifs, forme, écriture architecturale (composer une façade : proportion, rythme, plein vide) et organisation spatiale ;
- de passer de la dimension constructive au détail architectural ;
- d'intégrer les enjeux environnementaux dans l'étude constructive ;
- d'avoir acquis des connaissances élémentaires sur la gestion des fluides : chauffage, électricité, VMC, EU, EV....

Les études techniques seront partagées avec les enseignements STA.

Apports théoriques

Des apports théoriques permettront d'accompagner l'étudiant dans son travail d'expérimentation et de prise de décision. Le contenu des exposés (culture architecturale, technique,...) doit permettre de développer en théorie ce qui est en œuvre dans le projet.

2/ UE Conception S51 - Représentation pour l'architecture S512

Intégré au sein de l'atelier de projet, cet enseignement prolonge l'apprentissage de la représentation par le dessin libre, la représentation codifiée, l'usage de la maquette.

Organisation des journées d'enseignement :

UE Conception S511 Projet construit : 1 jour par semaine pendant 15 semaines (100hTD+8hCM) – le mercredi

UE Conception S512 Représentation : intégré à l'atelier de projet (20h)

Heures enseignants (CM = 1,66 équivalent TD)

		CM	TD	Total
S511	Conception Projets situés dans l'urbain, conception groupement	8	100	113 h
S512	Conception Représentation pour l'architecture		20	20 h
	Participation aux ateliers de projet en master S71 ou S91 ou en séminaire		27	27 h
				160h

II - Obligations de service de l'enseignement :

160 heures équivalent TD pour 6 mois.

Ce poste de MCFA est destiné à renforcer les enseignements de Conception en 3eme année de licence au premier semestre. Ce poste est ouvert pour l'année 2026-2027 sans préjuger de son maintien ultérieur.

III - Titre, diplômes et expériences souhaitées au regard du poste :

- Diplôme d'architecte DE ou DPLG
- Le candidat disposera d'une expérience de maîtrise d'œuvre
- Le candidat possédera une expérience pédagogique explicite de l'enseignement du projet dans une école d'architecture

IV - Présentation générale de l'école

L'ENSA Toulouse s'engage, dans ses pratiques pédagogiques à former des architectes dans une approche diversifiée à l'aune des problématiques des transitions écologique et numérique, des mutations urbaines et rurales et de l'évolution des patrimoines matériel et immatériel, en dialogue privilégié avec les acteurs du territoire.

Le cycle de licence développe une progressivité avec des apports disciplinaires en début de cursus et des croisements disciplinaires à la fin visant une approche de la complexité. Les enseignements de licence constituent un programme pédagogique unique et commun aux étudiants. Des dominantes sont définies par semestre, permettant des apports approfondis.

En master les approches thématiques des séminaires et des ateliers de conception permettent à l'étudiant de construire son parcours jusqu'au PFE, en prise avec les diverses missions et pratiques du métier d'architecte et de son contexte culturel et professionnel. Les travaux du Laboratoire de l'ENSA irriguent l'enseignement du master, dans un jeu dynamique d'échanges et confrontations.

A travers une politique partenariale soutenue, les étudiants, durant leur parcours, entretiennent des relations privilégiées avec leur environnement institutionnel, universitaire, professionnel et culturel, à toutes les échelles du territoire et bénéficient de nombreuses opportunités de mobilité internationale.

L'ENSA propose avec l'INSA Toulouse un double cursus architecte/ingénieur, et un master délocalisé à Hanoï.

V - Dossier de candidature :

- un CV faisant ressortir ses expériences pédagogiques et de praticien (2 pages)
- un dossier de références présentant sa pratique professionnelle et son expérience pédagogique (20 pages maximum)
- Une note pédagogique (2 pages)
- Une copie de la carte d'identité
- Une copie du diplôme d'architecte

Date limite pour la remise du dossier : lundi 29 juin 2026

Après sélection des candidatures, une audition sera organisée le mardi 9 juillet 2026

Le dossier de candidature est à adresser à

rh@toulouse.archi.fr

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.